

**RAPPORT D'ACTIVITÉ 2013  
DE LA COMMISSION DE SURENDETTEMENT DE MAINE-ET-LOIRE**

*Rapport établi conformément à l'article L.331-12 du Code de la consommation<sup>1</sup>*

Préambule : la commission de surendettement de Maine-et-Loire est compétente pour l'ensemble du département. Elle s'est réunie à 23 reprises au cours de l'année sous revue.

**Principaux éléments relatifs à l'activité de la commission**

**Dépôts de dossiers et redépôts**

Après une forte baisse observée en 2012 (-8,29%), l'année 2013 a été marquée par une légère progression de 1,58% des dossiers déposés devant la commission de surendettement de Maine-et-Loire. Cette augmentation est à comparer aux progressions nationale (+1,05%) et régionale (+2,58%).

Le taux de redépôts enregistre une nouvelle hausse, atteignant 40% des dépôts (contre 39% en 2012). Cette évolution s'inscrit également dans la tendance nationale (39% en 2013 contre 37% en 2012).

**Recevabilité et orientation**

Parmi les 2317 dossiers examinés au titre de la recevabilité, 175 ont été déclarés irrecevables à la procédure, soit 7,55 % des dossiers, niveau proche de la moyenne nationale (7,71%).

Par contre, la proportion des dossiers orientés vers une procédure de rétablissement personnel (26,1%), bien qu'en progression de 2 points par rapport à 2012, demeure inférieure à la moyenne nationale (28,4%). La moyenne régionale enregistre un recul d'un point à 25,7 %.

**Solutions amiables, imposées ou recommandées en application des articles L.331-7-1 et L.331-7-2 du Code de la consommation**

La commission de Maine-et-Loire se caractérise par un taux élevé d'élaboration de plans conventionnels. En effet, ce dernier atteint 33,26 % soit 5 points au-dessus des moyennes régionale et nationale. Par conséquent, la part des mesures imposées ou recommandées, issue d'un échec de la phase amiable, s'établit en retrait par rapport aux références régionale et nationale. Cette proportion est naturellement amenée à progresser en 2014 du fait de l'entrée en vigueur des dispositions législatives visant à accélérer le traitement des dossiers.

**Mesures pérennes et mesures provisoires**

Conformément aux dispositions de la circulaire d'application du 29 août 2011, les mesures provisoires ne sont envisagées qu'en cas d'amélioration probable de la situation financière. Ainsi, le secrétariat s'est efforcé de proposer d'emblée aux débiteurs des solutions pérennes (orientation en PRP ou effacement du solde de la dette au terme de la durée maximale de remboursement restant à courir).

<sup>1</sup> « Chaque commission de surendettement des particuliers établit un rapport d'activité annuel. Ce rapport fait état de données statistiques sur le nombre des dossiers traités ainsi que les mesures prises ou recommandées par la commission. Il précise la typologie de l'endettement présentée dans ces dossiers et les difficultés de toute nature rencontrées dans leur traitement. Les rapports d'activité des commissions sont transmis à la Banque de France qui en présente la synthèse dans le rapport mentionné à l'article L. 143-1 du code monétaire et financier. »

**Relations de la commission et de son secrétariat  
avec les autres acteurs de la procédure et avec des organismes tiers.**

**Relations avec les tribunaux :**

Le secrétariat de la commission a organisé une réunion de concertation avec les juges en charge du traitement du surendettement dans le département.

**Relations avec la commission de coordination des actions de prévention des actions d'expulsion (CCAPEX) :**

Les deux commissions ont coopéré pour prévenir ou suspendre plus efficacement les actions d'expulsion des ménages surendettés. Le secrétariat de la commission de surendettement a ainsi contribué aux travaux préparatoires de 24 réunions de la CCAPEX.

**Relations avec les organismes et les travailleurs sociaux :**

Le secrétariat a réalisé 10 sessions d'information ou de formation, ayant rassemblé 322 travailleurs sociaux. Par ailleurs, un stage pratique a été organisé par le secrétariat au profit de 3 travailleurs sociaux.

Le secrétariat de la commission a participé à 17 réunions organisées par le Conseil Général dans le cadre du Fonds de Solidarité Logement (FSL) et du Fonds d'Aide aux Accédants en Difficulté (FAAD).

## Principales difficultés rencontrées dans la mise en œuvre de la procédure

### Principales difficultés rencontrées quant à l'application de dispositions de la procédure :

#### 1) Difficultés avec les créanciers

- L'application de la norme professionnelle par le banquier teneur de compte de mars 2011 (rdv avec la personne surendettée, moyens de paiement adaptés, découvert bancaire...) apparaît comme une procédure lourde et, partant, pas toujours respectée.
- Le secrétariat reçoit de plus en plus de demandes de créanciers afin de connaître l'état d'avancement des dossiers alors que l'information a été auparavant diffusée.
- Lors de la phase de négociation, certains créanciers sollicitent des mensualités de contact en l'absence de capacité de remboursement ou de l'affectation de celle-ci à des créanciers prioritaires.
- Certains créanciers (téléphonie, énergie...) répondent tardivement aux demandes du secrétariat, allongeant les délais de traitement des dossiers.

#### 2) Difficultés dans le traitement de la dette de logement

- Concernant la coordination entre le droit du surendettement et les dispositions relatives au logement, les difficultés rencontrées devraient s'atténuer avec l'application de la loi bancaire.
- Il subsiste des difficultés pour les caisses d'allocations familiales à rétablir l'aide personnalisée au logement suite à la décision de recevabilité concernant des débiteurs en accession à la propriété.

#### 3) Difficultés rencontrées avec les juges dans le traitement des dossiers

- La commission et les juges analysent différemment le caractère subrogatif lié à l'indemnisation des victimes.

#### 4) Difficultés rencontrées dans l'accompagnement social

- Les dossiers sont de plus en plus souvent élaborés avec l'aide d'un travailleur social : le secrétariat a intensifié ses formations notamment dans le but d'améliorer la complétude des dossiers transmis.
- L'accompagnement dans la mise en œuvre des mesures de surendettement peut être amélioré, notamment lorsque les mesures nécessitent la mise en place de nombreux paliers de remboursement.

#### 5) Difficultés de communication avec les tiers (notaires, avocats...)

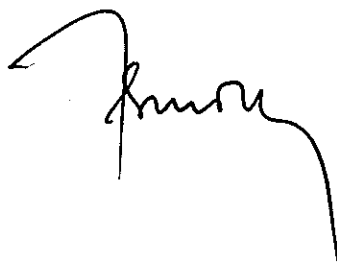
- Les notaires sollicitent le secrétariat dans le cadre de cession de biens immobiliers détenus par des débiteurs.
- Les relations avec les avocats se sont sensiblement améliorées suite à la possibilité de leur transmettre des informations (sous réserve qu'ils aient connaissance de l'existence du dossier de surendettement).

### Principales difficultés rencontrées au regard de la situation des personnes surendettées :

- Certains débiteurs éprouvent de réelles difficultés de compréhension relatives à la mise en place des mesures de surendettement. Le secrétariat les invite à se rapprocher des services sociaux.

Angers, le 27 février 2014

Le Président de la Commission



**Annexe n°1 du rapport d'activité**  
**Données d'activité**

Nom géographique	Période	2012	2013	Variation N/N-1 en %
Commission de surendettement des particuliers de Maine-et-Loire	Dossiers déposés (en nombre)	2.466	2.505	1.58
	Dont proportion de redépôts (en %)	39 %	40 %	
	Dossiers soumis par le secrétariat pour examen de recevabilité	2.333	2.317	-0.69
	Dossiers recevables (par commission ou juge à la suite d'un recours sur irrecevabilité)	2.175	2.181	0.28
	Dossiers irrecevables	195	175	-10.28
	Décisions d'orientation des commissions	2.323	2.252	-3.06
	Vers une procédure de rétablissement personnel avec ou sans liquidation judiciaire (LJ)	765	765	0
	Décisions d'orientation de la commission vers une procédure amiable (en nombre)	1.558	1.487	-4.56
	Mesures de rétablissement personnel (en nombre)	766	707	-7.7
	Recommandations d'effacement des dettes (PRP sans LJ)	761	704	-7,49
	Accords débiteurs sur les demandes d'ouverture d'une PRP avec LJ	5	3	-40
	Phase amiable	1.709	1.507	-11.82
	Plans conventionnels conclus	914	901	-1,42
	Constats de non accord entérinés	795	606	-23.77
	Demandes de mises en oeuvre de la phase des mesures imposées et recommandées (MIR) (en nombre)	722	558	-22.71
	Mesures imposées et recommandées élaborées par les Commissions (en nombre)	763	566	-25,82
	Mesures imposées élaborées	368	291	-20.92
	Mesures recommandées élaborées	395	275	-30.38
	Dont MIR contenant des mesures de suspension d'exigibilité	199	186	-6.53
	Dossiers clôturés toutes phases (en nombre)	390	344	-11.79
	Autres sorties	15	16	6.67
	Dossiers traités par la commission (en nombre)	3.043	2.709	-10,98
	Renvoi des dossiers par les juges aux commissions (en nombre)	27	23	-14,81
	Recommandations homologuées par les juges (en nombre)	899	1025	14,02

## Structure de décision de la commission

	Données commission	Données région	Données nationales
Part des dossiers clôturés avant orientation ou déclarés irrecevables (en % des dossiers traités)	11,33%	12,09%	11,98%
Part des dossiers orientés en PRP avec liquidation judiciaire ou ayant fait l'objet d'une recommandation de RP sans liquidation judiciaire (en % des dossiers traités)	26,10%	25,70%	28,40%
Part des plans conventionnels (en % des dossiers traités)	33,26%	28,82%	27,50%
Part des mesures imposées ou recommandées (en % des dossiers traités)	20,89%	24,18%	24,35%
Part des sorties diverses (en % des dossiers traités)	8,42%	9,20%	7,77%
Proportion des dossiers examinés pour recevabilité et déclarés irrecevables (en %)	7,55%	8,10%	7,71%
Part des dossiers examinés pour orientation et orientés en rétablissement (en %)	37,28%	37,21%	39,41%

Annexe 2 du rapport d'activité

**Typologie de l'endettement**

**Année 2013 – Données de la commission**

Type de dettes	Encours des dettes en milliers €	Nombre total de dossiers	Nombre de dettes	Part dans l'endettement global	Endettement moyen en €	Dossiers concernés	Nombre moyen de dettes en unité
Dettes financières	61 776,01	2024	9652	80,91%	30 521,75	92,84%	4,77
Dont autres dettes financières	1 646,79	1271	1662	2,16%	1 295,67	58,30%	1,31
Dont dettes financières consommation	35 783,84	1861	7431	46,86%	19 228,28	85,37%	3,99
Dont dettes financières immobilières	24 345,38	249	559	31,88%	97 772,63	11,42%	2,24
Dettes de charges courantes	8 105,41	1790	7864	10,62%	4 528,16	82,11%	4,39
Autres dettes	6 474,81	1291	3440	8,48%	5 015,35	59,22%	2,66
Endettement global	76 356,24	2180	20956	100,00%	35 025,80	100,00%	9,61

**Année 2013 – Données de la région**

Type de dettes	Encours des dettes en milliers €	Nombre total de dossiers	Nombre de dettes	Part dans l'endettement global	Endettement moyen en €	Dossiers concernés	Nombre moyen de dettes en unité
Dettes financières	310 377,88	9047	44959	81,19%	34 307,27	92,33%	4,97
Dont autres dettes financières	7 757,41	5738	7450	2,03%	1 351,94	58,56%	1,30
Dont dettes financières consommation	167 841,19	8350	34416	43,90%	20 100,74	85,21%	4,12
Dont dettes financières immobilières	134 779,27	1344	3093	35,26%	100 282,20	13,72%	2,30
Dettes de charges courantes	34 988,87	7967	33864	9,15%	4 391,72	81,30%	4,25
Autres dettes	36 925,69	5707	14244	9,66%	6 470,25	58,24%	2,50
Endettement global	382 292,44	9799	93067	100,00%	39 013,41	100,00%	9,50